

VILLE D'ETAMPES

ARRÊTE DU MAIRE N° VI-AR-2023/372

Arrêté permanent.

Objet: Dépose de l'abribus Albatros.

Avenue de Paris, face au commissariat de police.

Le Maire de la commune d'Etampes,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-2,

VU le code de la route.

VU l'intérêt général,

CONSIDERANT l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique qui justifie pleinement le démontage de l'abribus situé avenue de Paris, face au commissariat de la Police Nationale à Etampes,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'abribus Albatros situé face au commissariat de la Police Nationale d'Etampes va être déposé pour des préoccupations liées à la sécurité et aux dysfonctionnements qui peuvent se produire lors des déplacements des véhicules des policiers nationaux.

<u>ARTICLE 2</u>: La société Clear Channel France Région Île-de-France dont le siège social est situé 71-73 rue Noël Pons 92000 Nanterre, est chargée du démontage de ce mobilier urbain.

ARTICLE 3 : L'arrêt de bus restera en vigueur.

ARTICLE 4: La gendarmerie d'Etampes, la Police Nationale d'Etampes et la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

<u>ARTICLE 5</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification et de la publicité de cet arrêté. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Versailles.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté est transmis à :

Madame la Commissaire de Police, Cheffe de la circonscription d'Etampes, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Etampes, Les Services Techniques Municipaux, et le service de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté. Fait à Etampes, le 19 juin 2023.

Date de publication le 2 1 JUIN 2023

Pour extrait certifié conforme,

Par délégation du Maire, Jean- Michel JOSSO Adjoint au Maire ETA

En charge de la